

# Pourquoi 10 millions de ménages risquent d'être pénalisés par Linky

L'Expansion avec AFP - le 24/09/2013

**Le compteur électrique intelligent Linky disjoncte quand la puissance demandée dépasse la puissance souscrite. 10 millions de ménages vont devoir prendre un abonnement plus cher, une démarche elle-même payante.**

L'**UFC-Que Choisir** a prévenu mardi que 15 millions de foyers risquaient d'être pénalisés par le déploiement programmé d'ici à 2020 du compteur électrique "intelligent" **Linky**, en les obligeant à souscrire un **abonnement généralement plus cher**, et à payer de lourds **frais à ERDF**.

*"L'arrivée du compteur Linky va faire disjoncter le portefeuille des consommateurs", a lancé le président de l'association de consommateurs Alain Bazot, en présentant à la presse les conclusions d'une étude menée pendant un an auprès d'un panel représentatif de 201 foyers. Il en ressort que plus de la moitié (55%) des ménages français souffriraient d'un **"mal-abonnement"** : 5 millions payent un abonnement d'une puissance supérieure à leurs besoins, et à l'inverse, 10 millions ont souscrit une puissance inférieure à celle réellement utilisée. "C'est possible du fait de la tolérance des compteurs actuels, qui ne disjonctent pas systématiquement lorsque la puissance appelée dépasse celle de l'abonnement", explique M. Bazot. Or le compteur Linky devrait mettre fin à cette situation.*

## 10 millions de ménages seraient doublement pénalisés

D'un côté, grâce aux informations transmises par ce compteur innovant, les 5 millions de foyers surtarifés pourront enfin connaître la puissance maximale qu'ils utilisent et prendre un abonnement moins cher, **leur faisant économiser 35 millions d'euros par an.**

Mais à l'inverse les 10 millions de ménages "sous-tarifés" seront poussés selon l'UFC à souscrire des abonnements plus puissants et donc plus cher. **L'association chiffre le surcoût annuel pour ces ménages à 308 millions d'euros.**

En outre, chaque changement de puissance est facturé 36 euros par le distributeur d'électricité, ERDF (filiale d'EDF), une "double peine" pour l'UFC qui estime que le gestionnaire de réseau, à l'origine de projet de compteur intelligent, va ainsi empocher **545 millions d'euros...**

Selon l'association, il est injuste de facturer de tels frais aux consommateurs alors que la loi oblige les fournisseurs à leur conseiller un abonnement adapté. **"Les ménages devraient faire l'objet d'un choix éclairé et conseillé. Mais le conseil tarifaire est aux abonnés absents"**, dénonce M. Bazot.

L'UFC propose deux mesures : affiner les grilles d'abonnement en instaurant des niveaux de puissance intermédiaires (pour facturer chaque foyer au plus près), et rendre le changement de puissance gratuit durant les 2 ans qui suivront l'installation de Linky.